

1. Les organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS) sont essentiels pour la société et la pandémie l'a révélé avec encore plus d'intensité. Issus des communautés, ils doivent pouvoir réaliser leur mission selon la volonté de leurs membres, sans ingérence gouvernementale ou autre. Bien que le respect de leur autonomie soit affirmé par la [Politique gouvernementale de l'action communautaire](#) (2001), les OCASSS doivent régulièrement contrer des menaces à leur autonomie, par exemple, des tentatives d'appliquer aux OCASSS des règles conçues pour le réseau de la santé et des services sociaux.

■ **Que fera votre parti pour assurer le respect de l'autonomie des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux ?**

Réponse du Parti libéral du Québec :

Notre plateforme électorale (www.plq.org) ainsi que notre Charte des régions (www.chartedesregions.quebec) mettent de l'avant une vision de décentralisation afin de rapprocher les décisions des réalités vécues par les différentes régions du Québec. L'autonomie communautaire s'inscrit en droite ligne avec cette vision, de redonner le pouvoir aux régions et aux instances locales par l'instauration d'un « réflexe région ». Cette ambition rejoint votre volonté de décentraliser certaines décisions et de simplifier le travail des acteurs sur le terrain. L'instance la plus près des gens est souvent la mieux placée pour prendre des décisions adaptées à la réalité vécue sur le terrain. De façon plus large, nous proposons, par exemple, de rendre les ministres régionaux plus imputables, d'instaurer un secrétariat ministériel par région et nous souhaitons réviser certains règlements et programmes comme Accès-Logis pour y inclure un volet régional. Par ailleurs, notre plateforme électorale propose en plus de modifier certaines structures afin d'offrir une meilleure autonomie aux établissements de santé pour qu'ils soient plus près des gens et des partenaires comme les vôtres.

2. Les 3 000 organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS) ont identifié un manque de financement à la mission globale à la hauteur de 370 M\$ par année, ainsi qu'ils le revendiquent par la [campagne CA\\$\\$\\$H](#) (*Communautaire autonome en santé et services sociaux -Haussez le financement*). Ce montant doit être ajouté au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) administré par le ministère de la Santé et des Services sociaux.¹

¹ Le montant de 370 M\$ demandé pour les OCASSS est inclus dans la somme de 460 M\$ réclamée pour l'ensemble des programmes soutenant le financement à la mission des organismes communautaires autonomes québécois par la campagne [Engagez-vous pour le communautaire](#), campagne que les OCASSS soutiennent également en solidarité avec le mouvement.

■ **Que fera votre parti pour augmenter le financement à la mission globale des organismes communautaires autonomes de la santé et des services sociaux ?**

Réponse du Parti libéral du Québec :

Le Parti libéral du Québec appuie la demande des organismes communautaires voulant une augmentation de la part de financement à la mission globale. Le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) est un programme qui a fait ses preuves et qui mérite d'être bonifié. Rappelons d'ailleurs que c'est un gouvernement libéral qui a rehaussé le financement des organismes communautaires en plus de lancer les travaux de modernisation des orientations du PSOC en partenariat avec l'ensemble des organismes. Ces travaux doivent être poursuivis, dans une optique de simplification et de décentralisation décisionnelle, ce qui rejoint notre vision globale en matière de décentralisation.

3. Dans le cadre du [Programme de soutien aux organismes communautaires](#) (PSOC) administré par le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'indexation des subventions est très différente de l'attribution d'enveloppes de rehaussement, adoptées lors des [budgets du Québec](#): leurs objectifs sont différents et ils proviennent de processus décisionnels distincts. L'indexation des subventions permet de maintenir le pouvoir d'achat, de suivre l'augmentation des coûts à assumer et, donc, la continuité des activités et des services à la population. Ainsi, obtenir l'indexation des subventions ne permet que de poursuivre le travail et d'éviter de s'appauvrir, d'année en année.
 - a. Les OCASSS réclament un changement au mode de calcul de l'indexation annuelle des subventions, afin de tenir compte de nombreuses charges incluses dans leurs coûts de fonctionnement² (coûts d'opération ou de système), contrairement à ce dont tient compte la prévision de [l'Indice des prix à la consommation](#). L'écart entre l'indice des prix à la consommation et la hausse des frais de fonctionnement résulte en un appauvrissement continu des organismes et limite leur capacité à répondre aux demandes de la population.

■ **Que fera votre parti pour que l'indexation des subventions versées aux OCASSS par le MSSS couvre la hausse de leurs coûts de fonctionnement, afin d'assurer la poursuite de leurs activités ?**

Réponse du Parti libéral du Québec :

La hausse du coût de la vie nous préoccupe grandement, c'est d'ailleurs pourquoi notre plateforme contient de nombreuses mesures pour permettre aux Québécois d'y faire face et d'en diminuer les effets. Il faut agir. En ce sens, nous supportons le

² La campagne [Engagez-vous pour le communautaire](#) revendique également ce modèle pour les programmes dont les subventions ne sont pas indexées.

principe de votre demande et sachez que notre plateforme électorale y répond. En effet, nous proposons d'assurer un soutien plus prévisible et bonifié aux organismes communautaires notamment à ceux qui œuvrent auprès des aînés à domicile, en santé mentale, en aide juridique et pour les victimes de violences conjugales et sexuelles et d'investir autant en aide aux organismes dans la lutte contre la violence armée que ce qui est investi dans l'opération policière Centaure. Comme vous le savez, le Parti libéral du Québec est un parti socialement progressiste et économiquement responsable. C'est pourquoi nous avons de grands projets économiques structurants afin de créer de la richesse qui pourra mieux soutenir notre filet social et communautaire qui fait la richesse humaine du Québec.

- b. La situation inflationniste affecte les OCASSS de plusieurs manières: comme employeurs, ils doivent indexer les salaires dans le respect des contrats de travail et ils doivent assumer la hausse de divers coûts, notamment de transport. Alors que [l'inflation moyenne de janvier à mai 2022](#) est de 6.3%, et qu'elle pourrait prochainement atteindre 8%, les subventions des OCASSS pour 2022-2023 ont été indexées à seulement 2.9%, taux qui est issu des projections économiques produites à l'automne 2021, lesquelles se sont avérées être sous-évaluées. Les OCASSS ne peuvent assumer seuls les conséquences de l'inflation et demandent d'urgence un réajustement du taux pour l'année 2022-2023.

- **Que fera votre parti pour qu'une enveloppe exceptionnelle soit dégagée d'urgence, afin de verser aux OCASSS un montant qui leur permettra de poursuivre leurs activités sans s'appauvrir?**

Réponse du Parti libéral du Québec :

La période inflationniste que nous vivons nécessite des actions afin de venir en aide aux personnes qui sont les plus vulnérables. Cette aide s'étend, bien entendu, aux organismes communautaires qui jouent un rôle de premier plan auprès de ces personnes. Ainsi donc, nous travaillerons à assurer un soutien à ces organismes pour les aider dans leurs activités si importantes pour les Québécois.

4. À chaque année, on déplore des disparités de traitement et de financement entre OCASSS aux missions semblables. À titre d'exemple, pour l'année 2021, alors qu'au [Saguenay-Lac-Saint-Jean](#) les OCASSS recevaient 144 379\$ en moyenne pour la mission globale, des OCASSS semblables en recevaient 251 345\$ à [Montréal](#) et 264 077\$ à [Laval](#). Pour la même année, alors que les subventions pour la mission globale représentaient 89% et 93% du PSOC versé par les CISSS de la [Côte-Nord](#) et du [Bas-Saint-Laurent](#), ce pourcentage n'atteignait que 70% à Laval et 73% à Montréal.

■ **Que fera votre parti pour mettre fin aux iniquités administratives et financières?**

Réponse du Parti libéral du Québec :

Il est important de lutter contre les iniquités administratives et financières en matière de financement des organismes communautaires. C'est pourquoi nous regarderons cette question avec beaucoup d'attention en invitant les partenaires à discuter de la situation pour nourrir une réflexion gouvernementale et s'assurer de la réduction de ces iniquités. Nous sommes soucieux toutefois de ne pas imposer l'uniformité qui viendrait nier les spécificités ou les besoins d'une région au détriment d'une autre. Chaque région, chaque ville, fait face à une situation propre et à des défis qui ne sont pas toujours les mêmes. Notre approche de décentralisation vise à s'assurer de ne pas faire de mur-à-mur.